

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Herbicide liquide VANQUISH®

HERBICIDE

USAGE INDUSTRIEL

L'herbicide liquide VANQUISH assure la suppression des broussailles de feuillus et de conifères, ainsi que des mauvaises herbes à feuilles larges dans les zones non cultivées : en bordure des routes, dans les droits de passage des lignes électriques, des pipelines et des voies ferrées, dans les aéroports, les bases militaires, sur les pelouses, les terres abandonnées et autres endroits similaires non cultivés.

GARANTIE :

Dicamba 480 g/L
(présent sous forme de sel de diglycolamine)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION **26980**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3

BOOKLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec la peau, laver à fond la peau atteinte avec de l'eau et du savon. Ne pas appliquer d'agent médicamenteux, sauf sur la recommandation d'un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin.

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau claire pendant 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes pour rincer toute la surface de l'œil et des paupières. Ne pas appliquer d'agent médicamenteux, sauf sur la recommandation d'un médecin. Si l'irritation persiste, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin.

En cas d'ingestion, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire une grande quantité d'eau et la faire vomir. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée.
3. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES :

1. Ne pas appliquer sur ou près des arbres ou plantes que l'on désire conserver, ni aux endroits où l'herbicide risque d'être lessivé pour ensuite entrer en contact avec les racines de ces plantes.
2. Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer le matin ou tard en soirée, lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25 °C.
3. Ne pas contaminer l'eau potable ou d'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque usage.
4. Pour plus de renseignements sur l'utilisation de la végétation traitée pour l'alimentation et le pâturage des bovins laitiers et de boucherie, veuillez vous référer aux tableaux sur les restrictions de pâturage, de fenaison et d'abattage.
5. Lire et suivre les instructions de l'étiquette en ce qui a trait aux mélanges en cuve, en prenant note des recommandations pertinentes, du mode d'emploi, des restrictions ainsi que des autres mauvaises herbes supprimées.

ÉPANDAGE AÉRIEN – MODE D'EMPLOI

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont

indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

1. On *peut* faire des applications aériennes des mélanges en cuve de l'herbicide liquide VANQUISH en utilisant au moins 85 litres d'eau à l'hectare.
2. Ne pas traiter lorsque la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h.
3. Ne pas utiliser une pression supérieure à 300 kPa.
4. Ne pas traiter lorsque le vent souffle en direction d'arbres ou de plantes situés à proximité et que l'on désire conserver.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'APPLICATION AÉRIENNE

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada : Tronc commun – Utilisation des pesticides et Module - Pulvérisation aérienne* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE :

L'herbicide liquide VANQUISH pourrait causer des dommages aux arbres et plantes que l'on désire conserver, particulièrement au soja, aux fleurs, aux arbres fruitiers, aux vignes, aux plantes ornementales, aux pois, aux pommes de terre, aux tomates et au tabac. Suivre les instructions

données ci-dessous lorsque l'on doit pulvériser l'herbicide liquide VANQUISH à des endroits où des cultures sensibles à son action sont cultivées.

1. Ne pas traiter les endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risquent d'amener l'herbicide liquide VANQUISH en contact avec les racines des plantes à conserver.
2. Éviter de faire des applications là où les gouttelettes d'arrosage risquent d'être transportées par des courants d'air sur des cultures sensibles avoisinantes. Ne pas pulvériser près des cultures sensibles lorsque les vents soufflent par rafales ou qu'ils dépassent 8 km/heure et qu'ils se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les surfaces à traiter et les plantes sensibles.
3. Ne pas appliquer l'herbicide liquide VANQUISH dans le voisinage des cultures sensibles lorsque la température prévue pour la journée d'application pourrait dépasser 25°C, à cause du risque accru de dérive.
4. S'assurer de bien nettoyer l'équipement utilisé pour appliquer l'herbicide liquide VANQUISH avant de le réutiliser pour l'application de n'importe quel autre produit chimique.
5. Éviter de pulvériser lorsque le taux d'humidité est très élevé ou que le temps est brumeux, afin de prévenir la dérive vers des cultures avoisinantes.

MODE D'EMPLOI

SUPPRESSION DES BROUSSAILLES :

Les mélanges en cuve de l'herbicide liquide VANQUISH sont efficaces pour supprimer les broussailles de plusieurs espèces de feuillus et de conifères aux endroits où elles peuvent être indésirables.

1. Préparer un mélange en cuve de l'herbicide liquide VANQUISH avec l'herbicide 2,4-D amine, 2,4D L.V. ester ou 2,4-D/2,4-DP.
2. Appliquer les mélanges de l'herbicide liquide VANQUISH au printemps ou au début de l'été sur les broussailles de conifères ou de feuillus (après le déploiement complet des feuilles). Cesser les applications au moins trois semaines avant le changement de couleur des feuilles à l'automne.
3. Pour de meilleurs résultats et une application plus facile, couper les broussailles ou les arbres de plus de deux mètres de hauteur et traiter les repousses lorsqu'elles se développent.
4. L'herbicide liquide VANQUISH ne peut être mélangé aux huiles.

TIGES ET FEUILLAGE :**Application terrestre**

1. Appliquer sur le feuillage et les tiges jusqu'au point d'égouttement. Une couverture complète est essentielle à l'obtention d'une suppression efficace.
2. Le volume de solution à l'hectare varie selon la hauteur et la densité des espèces présentes.
3. L'utilisation d'un mélange en cuve avec l'herbicide 2,4-D L.V. ester pourrait améliorer la suppression du peuplier baumier et d'autres espèces lorsqu'ils sont stressés par la sécheresse, particulièrement si le temps est chaud et sec.

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE PAR 1000 LITRES D'EAU
Symphorine occidentale Saulé de Wolf (saulé blanc soyeux) Peuplier faux-tremble Rosier sauvage Aulne Cerisier	2,1 L herbicide liquide VANQUISH plus 4,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 3,3 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L)
Peuplier baumier Tilleul d'Amérique Bouleau Orme Caryer Érable circiné Peuplier occidental Chêne à gros fruits Chêne rouge Mélèze laricin Pin Thuya occidental Épinette Sapin baumier	4,0 L herbicide liquide VANQUISH plus 8,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 6,6 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L)
ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE PAR 1000 LITRES D'EAU
Érable à sucre Frêne d'Amérique	5,2 L herbicide liquide VANQUISH plus 7,1 L herbicide 2,4-D/2,4-DP L.V. ester (350 g/L de 2,4-D; 350 g/L de 2,4-DP)

APPLICATION TERRESTRE GÉNÉRALISÉE :**Mode d'emploi :**

1. Appliquer dans suffisamment d'eau pour mouiller tout le feuillage.
2. Un volume d'eau de 220 à 330 litres à l'hectare est recommandé pour les peuplements de broussailles.

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE/HECTARE
Bouleau blanc (bouleau à papier) Saulé Peuplier faux-tremble	4,2 L herbicide liquide VANQUISH plus 8,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 6,6 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L) ou 5,2 L herbicide liquide VANQUISH plus 7,2 L herbicide 2,4-D/2,4-

DP L.V. ester (350 g/L de 2,4-D; 350 g/L de 2,4-DP)

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES :

L'herbicide liquide VANQUISH peut être utilisé seul ou en mélange avec l'herbicide 2,4-D amine ou 2,4-D L.V. ester. Les mélanges en cuve de l'herbicide liquide VANQUISH suppriment un plus large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges.

IMPORTANT (Mode d'emploi)

Appliquer l'herbicide liquide VANQUISH seul ou en mélange dans 110 à 220 litres d'eau à l'hectare, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Pour la suppression de l'herbe à la puce, utiliser 560 litres d'eau à l'hectare. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes. Pour supprimer une plus large gamme de mauvaises herbes, la dose recommandée de l'herbicide liquide VANQUISH peut être mélangée en cuve avec l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 2,4-D ester (600 g/L). Consulter l'étiquette de l'herbicide 2,4-D pour connaître les doses d'application et les espèces de mauvaises herbes supprimées.

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE/HECTARE
Herbe à la puce	1,7 L herbicide liquide VANQUISH plus 2,2 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L)
Carotte sauvage	2,1 L herbicide liquide VANQUISH plus 4,4 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L)
<i>Employé seul, l'herbicide liquide VANQUISH arrête la croissance des parties aériennes de :</i>	
Armoise absinthe Chardon des champs Laiteron des champs Euphorbe érule Herbe de pauvreté Matricaire inodore	1,25 L herbicide liquide VANQUISH

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE/HECTARE
Employé seul, l'herbicide liquide VANQUISH supprime :	
Laiteron des champs Petite herbe à poux Pâquerette vivace Verge d'or Séneçon jacobée	2,3 L herbicide liquide VANQUISH
Chardon des champs Liseron des champs Patience crépue (parties aériennes) Fausse herbe à poux Grande herbe à poux	2,3 L herbicide liquide VANQUISH
Centauree diffuse Salsifis majeur Cerise de terre Armoise rustique Herbe de pauvreté Petite oseille Euphorbe à feuilles de serpolet	4,6 L herbicide liquide VANQUISH
Gypsophile Armoise douce Kalmia à feuilles étroites Houlque laineuse et cause l'arrêt de croissance des parties aériennes de : Fougère aigle (pteridium) Potentille vivace Centauree de Russie	9,2 L herbicide liquide VANQUISH

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION DES BORDS DE ROUTE

L'herbicide liquide VANQUISH peut être utilisé en mélange avec l'herbicide Roundup* pour la suppression de la végétation annuelle sur des bandes de 1 à 2 mètres sur les accotements des routes. Les mélanges en cuve de l'herbicide liquide VANQUISH avec les herbicides Roundup et 2,4-D amine offrent un spectre d'action plus large pour la suppression totale de la végétation des bords de route.

IMPORTANT (Mode d'emploi)

1. Appliquer de 1,25 à 2,5 L/ha de l'herbicide liquide VANQUISH en mélange avec 0,75 à 1,0 L/ha de l'herbicide Roundup*.
2. Appliquer 0,3 L/ha de l'herbicide liquide VANQUISH en mélange avec 1,2 L/ha de l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) et 0,75 à 1,0 L/ha de l'herbicide Roundup.

* Consulter l'étiquette de l'herbicide Roundup pour connaître la dose appropriée de l'herbicide Roundup pour la suppression de certaines mauvaises herbes spécifiques et pour les précautions et directives d'application additionnelles.

PELOUSES ÉTABLIES

L'herbicide liquide VANQUISH peut être utilisé seul ou en mélange avec l'herbicide 2,4-D amine ou 2,4-D L.V. ester. Les mélanges en cuve de l'herbicide liquide VANQUISH suppriment un plus

large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges et sont particulièrement efficaces pour lutter contre le pissenlit et le plantain.

IMPORTANT (Mode d'emploi)

Appliquer l'herbicide liquide VANQUISH ou les mélanges en cuve de l'herbicide liquide VANQUISH à raison d'au moins 110 litres d'eau à l'hectare en application foliaire sur les mauvaises herbes en pleine croissance. De meilleurs résultats seront obtenus si l'application est faite très tôt au printemps ou à l'automne, au moins deux semaines avant les premières gelées. Appliquer avec précaution dans le voisinage des arbres et arbustes. Ne pas appliquer dans la zone des racines des arbres et des arbustes. Ne pas appliquer sur les pelouses d'agrostide. Ne pas râteler, tondre ou arroser la pelouse dans les 24 heures suivant l'application. Pour supprimer une plus large gamme de mauvaises herbes, la dose recommandée de l'herbicide liquide VANQUISH peut être mélangée en cuve avec 2,2 litres de l'herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 2 litres de l'herbicide 2,4-D ester (600 g/L).

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE/HECTARE
<i>Employé seul, l'herbicide liquide VANQUISH supprime :</i>	
Trèfle Petite oseille Céraiste vulgaire Renouée dressée	1,25 L herbicide liquide VANQUISH

ESPÈCES SUPPRIMÉES	DOSE/HECTARE
Peuplier faux-tremble Bouleau blanc (bouleau à papier)	4,2 L herbicide liquide VANQUISH plus 8,0 L herbicide 2,4-D amine (500 g/L) ou 6,6 L herbicide 2,4-D L.V. ester (600 g/L)

RESTRICTIONS POUR LA FENAISON ET LE PÂTURAGE - VACHES LAITIÈRES

DOSE/HECTARE	DÉLAI ENTRE LE TRAITEMENT ET LA FENAISON OU LE PÂTURAGE
Jusqu'à 1,25 L de l'herbicide liquide VANQUISH	Aucun
Plus de 1,25 L à 2,3 L de l'herbicide liquide VANQUISH	7 jours
Plus de 2,3 L à 4,6 L de l'herbicide liquide VANQUISH	14 jours
Plus de 4,6 L à 7,1 L de l'herbicide liquide VANQUISH	30 jours

RESTRICTIONS POUR LA FENAISON, LE PÂTURAGE ET L'ABATTAGE - ANIMAUX DE BOUCHERIE

DÉLAI ENTRE L'APPLICATION DE L'HERBICIDE LIQUIDE VANQUISH ET LA FENAISON OU LA CONSOMMATION	RESTRICTIONS D'ABATTAGE
Végétation consommée dans les 30 jours suivant le traitement	Nourrir l'animal avec des aliments non traités pour une période de 30 jours avant l'abattage
Végétation consommée 30 jours après le traitement	Pas de restriction pour l'abattage

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide VANQUISH, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide VANQUISH et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide VANQUISH ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-87S-YNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.